

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

821

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **1<sup>er</sup> avril 2019** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Marco Julien, conseiller no 1  
                          Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
                          Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

Est absent :        Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Les membres du conseil reconnaissent avoir obtenu la documentation nécessaire à la prise de décision au moins 72 heures avant l'heure fixée pour la tenue de la séance (art. 148, C.M.).

Trois (3) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2019-04-337**

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de mars 2019
6. Résolution pour la reddition de comptes de la subvention pour l'amélioration du réseau routier local
7. MMQ – documents assurances
8. MMQ – dépôt d'un document
9. Fermeture des routes (MTQ) – facturation
10. Gala JeunExcellence – candidature
11. Rencontre des directeurs généraux de la MRC de Lotbinière – fermeture du bureau
12. Réparation du système de chauffage/climatisation du bureau municipal
13. Abrogation de la résolution 2019-03-325 (assurances collectives)
14. Renouvellement des assurances collectives
15. Adoption du Règlement 2019-04 modifiant le règlement 2017-02 (heures ouverture motocross)
16. Adoption du Règlement 2019-05 sur la gestion contractuelle
17. Autorisation de paiement d'une facture
18. Recommandation du CCU
19. Autorisation de signatures – vente d'un terrain dans le parc industriel
20. Collecte 3<sup>e</sup> voie - résolution
21. Adoption du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPPP) (2019-06)

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**822**

22. Demande de soumissions pour la réfection de la toiture du centre communautaire
23. Divers
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

**RÉSOLUTION 2019-04-338**

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 avec dispense de lecture.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Aucune rencontre de comités n'a eu lieu.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2019**

**RÉSOLUTION 2019-04-339**

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes payés du mois de mars 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes payés du mois de mars 2019 se résumant ainsi :

SOUS-TOTAL DÉPENSES:	62 126,12 \$
RÉMUNÉRATION NETTE (EMPLOYÉS ET ÉLUS):	10 454,32 \$
TOTAL DÉPENSES:	72 580,44 \$

**6. RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTES DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**RÉSOLUTION 2019-04-340**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 75 277 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**823**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, en effectuant la reddition de compte 2018 dans le rapport financier exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**7. MMQ – DOCUMENTS ASSURANCES**

**RÉSOLUTION 2019-04-341**

ATTENDU QUE les membres du conseil et les employés sont assurés pour Erreurs et Omissions pour 1M \$;

ATTENDU QUE ce montant vaut pour les 7 membres du conseil et tous les employés, par sinistre et par année;

ATTENDU QUE le courtier de la municipalité recommande une augmentation de cette limite;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont conscients des risques associés à leur fonction;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'augmenter la limite de l'assurance pour Erreurs et Omissions à 2M\$ pour un montant de 614 \$ supplémentaires et de prendre le montant à même les surplus.

**8. MMQ – DÉPÔT D'UN DOCUMENT**

Un document provenant de la MMQ en lien avec la protection contre les cyberattaques est déposé. Le conseil en prend acte.

**9. FERMETURE DES ROUTES (MTQ) - FACTURATION**

**RÉSOLUTION 2019-04-342**

ATTENDU QUE Le MTQ a exigé à la Municipalité de fermer la route de l'Église lors de la tempête du 24 au 26 février 2019;

ATTENDU QUE pour répondre à cette obligation, la Municipalité a mobilisé ressources matérielles et humaines;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à expédier une facture au MTQ au tarif des ententes concernant la fermeture des routes en période hivernale que le MTQ a signé avec d'autres municipalités de la MRC.

**10. GALA JEUNEXCELLENCE - CANDIDATURE**

Un appel à la population est fait pour proposer des candidatures dans le cadre de Gala JeunExcellence.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**824**

**11. RENCONTRE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC DE LOTBINIÈRE – FERMETURE DU BUREAU**

**RÉSOLUTION 2019-04-343**

ATTENDU QUE la directrice générale et la coordonnatrice administrative demandent à participer à la journée de rencontre des directeurs généraux de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE lors de ces rencontres plusieurs sujets pertinents sont abordés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice administrative à participer à cette rencontre le 10 avril, à payer les frais inhérents, le cas échéant et à fermer le bureau.

**12. RÉPARATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION DU BUREAU MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2019-04-344**

ATTENDU QUE le service de réparation du système de chauffage/climatisation est venu 2 fois en 2 mois;

ATTENDU QUE le système est vieux et nécessite des réparations importantes;

ATTENDU QUE la directrice générale a obtenu une soumission pour les travaux urgents à faire;

ATTENDU QUE ces travaux n'ont pas été prévus au budget;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à faire réparer le système de chauffage/climatisation du bureau municipal pour un montant de l'ordre de 1 530 \$ et de prendre dans les surplus.

**13. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-03-325 (ASSURANCES COLLECTIVES)**

**RÉSOLUTION 2019-04-345**

ATTENDU QUE la municipalité va renouveler les assurances collectives avec Financière Manuvie;

ATTENDU QUE la résolution 2019-03-325 n'a plus lieu d'être;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'abroger la résolution 2019-03-325.

**14. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES**

**RÉSOLUTION 2019-04-346**

ATTENDU QUE notre courtier a négocié de meilleurs taux auprès de l'assureur actuel pour les assurances collectives;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

825

ATTENDU QUE le renouvellement se fera pour 1 an;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à renouveler le contrat d'assurances collectives avec la Financière Manuvie et à signer tous les documents requis.

**15. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 (HEURES OUVERTURE MOTOCROSS)**

**RÉSOLUTION 2019-04-347**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

**RÈGLEMENT 2019-04**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 VISANT À AUTORISER  
LE REMPLACEMENT DES ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE**

---

ATTENDU les pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le conseil entend maintenir le règlement 2017-02 qui recherche l'équilibre entre la tenue des activités économiques du propriétaire du site de motocross et le bien-être des citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2019 par monsieur Bertrand Le Grand et que le projet de règlement a été présenté conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter règlement 2019-04.

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 AJOUT DE L'ARTICLE 5.1 : REMPLACEMENT D'UN ÉVÈNEMENT D'ENVERGURE**

Ajouter à la suite de l'article 5 du *Règlement 2017-02 décrétant les jours et les heures d'ouverture ainsi que les mesures d'atténuation du bruit des motocross dans le Parc industriel*, ce qui suit :

**ARTICLE 5.1 REMPLACEMENT D'UN ÉVÈNEMENT D'ENVERGURE**

Le propriétaire pourra remplacer un évènement d'envergure de 2 jours par un maximum de 4 journées où les heures d'ouverture pourront être de 9h30 à 16h au lieu de 11h à 16h. Ces dates de remplacement d'un évènement d'envergure devront être signifiées par écrit à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**826**

En aucun temps, ces jours ne pourront être permis en dehors de ceux autorisés à l'article 4 du présent règlement.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, le

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du .  
L'affichage de l'avis public de son adoption a été effectué le .

**16. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**RÉSOLUTION 2019-04-348**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

**RÈGLEMENT 2019-05**

**RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun est une Municipalité régie par le *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE depuis janvier 2018, la Politique de gestion contractuelle est devenue automatiquement un règlement faisant suite à des changements législatifs;

ATTENDU QU'il est possible de préciser, dans une certaine mesure, le montant maximal pour passer des contrats de gré à gré;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire moderniser sa gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2019 par monsieur Gaston L'Heureux, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 2019-05 «Règlement sur la gestion contractuelle».

**Note : Le règlement 2019-05 étant volumineux, il n'est pas reproduit ici.**

**17. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE**

**RÉSOLUTION 2019-04-349**

ATTENDU QUE Ferme Roger Lambert a le contrat de déneigement pour la municipalité;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

827

ATTENDU QUE Ferme Roger Lambert a ouvert le rang de la Plaine Nord et la route des Baron à la demande de la municipalité; ;

ATTENDU QUE le déneigement d'une portion du 6<sup>e</sup> rang a été omis dans le contrat de déneigement;

ATTENDU QUE le montant de la facture globale est supérieur à la délégation du pouvoir de dépenser autorisée pour la directrice générale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à payer la facture no 1453 de Ferme Roger Lambert en lien avec le déneigement tel que présenté précédemment pour un montant de 2 888,31\$.

**18. RECOMMANDATIONS DU CCU**

**RÉSOLUTION 2019-04-350**

ATTENDU QUE madame Armande Dubois est propriétaire du 246, rue Principale;

ATTENDU QUE madame Dubois a déposé une demande de permis pour peindre les volets en bleu marin ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'étude de son dossier et recommande au conseil municipal **d'accepter** la peinture des volets en bleu marin, tel que déposé.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la demande de permis de rénovation sous la recommandation du CCU.

**19. AUTORISATION DE SIGNATURES - VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL**

**RÉSOLUTION 2019-04-351**

ATTENDU QUE la municipalité s'apprête à signer une promesse de vente et d'achat de terrain dans le parc industriel avec les représentants de l'entreprise Gestion Dili inc.;

ATTENDU QUE par la suite l'acte notarié devra également être signé;

ATTENDU QUE la directrice générale et la mairesse doivent être autorisées à signer la promesse de vente et d'achat ainsi que l'acte notarié;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer pour et au nom de la municipalité, une promesse de vente/achat d'un terrain dans le parc industriel, connu et désigné comme une partie des lots 6 289 263 et 6 289 264, identifié comme le no 25, d'une superficie approximative de 10 346 m<sup>2</sup> avec l'entreprise Gestion Dili inc., représenté par monsieur Styve Croteau, dont le siège social est situé au 219, boulevard Talbot à Laurier-Station;
- que le certificat de la secrétaire-trésorière indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

828

**20. COLLECTE 3<sup>E</sup> VOIE - RÉOLUTION**

**RÉSOLUTION 2019-04-352**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles devrait être mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

ATTENDU QUE le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) nécessite de connaître le nombre d'unités d'occupation et le territoire desservis par la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la municipalité doit décider si elle souhaite effectuer la collecte partielle des matières putrescibles sur (70 % de son territoire, tel que présenté au forum des maires en février dernier **ou** une collecte sur l'ensemble de son territoire **ou** autre choix);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'aviser la MRC de Lotbinière que la municipalité d'Issoudun opte pour une collecte des matières putrescibles sur 100 % de son territoire.

**21. ADOPTION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) (2019-06)**

**RÉSOLUTION 2019-04-353**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

**RÈGLEMENT 2019-06**

---

**RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS  
(RHSPPPP)**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE pour faciliter l'application de certains règlements, les municipalités ont choisi d'élaborer un règlement unique (harmonisé) sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés pour toutes les municipalités de la MRC;

ATTENDU QU'un comité de travail de la MRC a été créé afin d'élaborer et tenir à jour ce règlement harmonisé;

ATTENDU QUE la municipalité a été consultée au cours du processus de modification;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC recommande aux municipalités d'adopter ce règlement harmonisé par sa résolution 057-02-2019;



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

829

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 par monsieur René Bergeron, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 4 mars 2019;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture du règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le Règlement 2019-06 s'intitulant **Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)**.

**Note :** Le règlement 2019-06 étant volumineux, il n'est pas reproduit ici.

**22. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**RÉSOLUTION 2019-04-354**

ATTENDU QUE la toiture du centre communautaire se fait vieille et a commencé à couler;

ATTENDU QUE le conseil tient à prendre soin des actifs de la municipalité;

ATTENDU QUE la réfection de la toiture représente une dépense importante qui n'a pas été prévue au budget 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à aller en soumissions sur invitation en sélectionnant si possible au moins 3 entrepreneurs et de prendre les fonds nécessaires aux travaux à même les surplus (à préciser lors de l'octroi du contrat). Le devis devra prévoir 2 options : en bardeaux et en tôle.

**23. DIVERS**

Aucun point.

**24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue de 20h50 à 20h55.

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2019-04-355**

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h55.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Initiales du maire

\_\_\_\_\_

Initiales du sec.-trés.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**830**

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière

